

communiqué

N°: 178
No.:

Le 28 novembre 1985

NOMINATION DE L'AGENT DU CANADA DANS L'ARBITRAGE
CONCERNANT LE FILETAGE A L'INTERIEUR DU GOLFE
DU SAINT-LAURENT PAR LES CHALUTIERS FRANCAIS
IMMATRICULES A SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
(AFFAIRE "LA BRETAGNE")

Le ministère des Affaires extérieures annonce la nomination de M. Philippe Kirsch, Directeur des Opérations juridiques au ministère des Affaires extérieures, comme Agent du Canada, investi de la responsabilité globale pour la participation du Canada dans l'arbitrage de l'affaire "La Bretagne".

Cette affaire porte sur un différend en ce qui concerne le filetage à l'intérieur du golfe du Saint-Laurent par les chalutiers français immatriculés à Saint-Pierre-et-Miquelon. En vertu du compromis d'arbitrage entre le Canada et la France signé à Paris le 23 octobre 1985, chaque Partie doit désigner un Agent qui la représentera devant le tribunal d'arbitrage établi par ce même compromis.